

Un centre tertiaire : Val d'Europe

Informations pour l'enseignant

Comme le recommandent les programmes parus en juin 2008, nous abordons, dans cette séquence, un centre tertiaire dans le cadre du chapitre « Produire en France ». Il s'agit avant tout de définir la notion de « secteur tertiaire » ou « secteur des services » ; notion importante car le secteur tertiaire fournit désormais 75 % du PIB et 70 % des emplois en France.

Le secteur tertiaire en France

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire)¹.

Les Trente Glorieuses (1945-1973) ont été marquées par un développement rapide de l'industrie qui a trouvé la main d'œuvre nécessaire dans le secteur agricole. Plus récemment, le secteur tertiaire s'est accru comme dans l'ensemble des pays développés.

Le secteur tertiaire est le premier pourvoyeur d'emplois et de richesse en France. Il occupe 73,7 % des actifs contre 16,1 % dans l'industrie, 6,5 % dans la construction et 3,7 % dans l'agriculture. Nous assistons à une baisse continue du nombre d'actifs du secteur primaire depuis les années 1950 et à une désindustrialisation du pays depuis les années 1970.

Singulièrement et symboliquement, l'ouverture du complexe EuroDisney était concomitante à la fermeture des usines Renault de Boulogne-Billancourt. Cette proximité de deux événements économiques importants montre bien la transformation de notre pays : non pas que l'on entre dans une société de loisirs, mais bien que l'emploi se déplace des secteurs primaire et secondaire vers le secteur tertiaire.

Le développement des services s'est fait dans le secteur marchand, la construction, le commerce et les transports. On note une très forte progression des services aux entreprises (cabinets de recrutement, entreprises d'intérim, conseils juridiques, publicité...) et aux personnes dans le secteur des services administrés (éducation, administration, santé et action sociale notamment). Dans cette dernière catégorie, les secteurs de la santé et de l'éducation ont connu une évolution spectaculaire au cours des vingt dernières années.

L'Île-de-France est le centre majeur des activités de service du pays et compte pour le tiers du total national en fournissant deux tiers des emplois locaux.

Les services

Qu'il s'agisse des services non marchands assurés par l'administration (l'éducation, la santé ou les agents des collectivités locales), ou encore des services marchands, comme l'hôtellerie, la restauration, le commerce ou les banques, ce secteur reste le grand pourvoyeur d'emplois. Au cours des dernières années, la production des services marchands a augmenté plus rapidement que celle des autres branches (2,8 % en moyenne par an entre 1990 et 2002 contre 2,2 % pour l'ensemble des branches). Cet écart s'explique en grande partie par le dynamisme des services aux entreprises, surtout ceux liés aux nouvelles technologies.

Lexique

Secteur tertiaire : il recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Services : activités commerciales, culturelles, administratives et financières.

Ville nouvelle : ville créée dans les années 1970 pour organiser l'occupation du territoire et la croissance démographique des grandes villes, notamment Paris.

1. Source : www.insee.fr

Le commerce

Les secteurs commerciaux et de l'artisanat commercial (boulangeries, charcuteries...) réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 milliards d'euros qui se répartit entre le commerce de détail (36 %), le commerce de gros (48 %) et le commerce et réparation automobile (16 %). Le commerce est l'activité principale de 610 000 entreprises : 61 % relèvent du commerce de détail, 26 % du commerce de gros et 13 % du commerce et réparation automobile. Il assure aujourd'hui plus de 60 % de la distribution des produits alimentaires et 30 % de celle des produits non alimentaires. Avec 1 120 hypermarchés (soit 1 pour 52 000 habitants) et 7 600 supermarchés, la France est l'un des pays du monde où le grand commerce est le plus développé. Les grandes surfaces représentent 50 % du commerce français.

Exigeant de vastes espaces, les hypermarchés sont implantés à la périphérie des grandes agglomérations ou dans les centres commerciaux, qui regroupent des commerces spécialisés et de nombreux services : cinémas, pharmacie, La Poste...

Les banques et assurances

Le système bancaire occupe une place importante dans l'économie française : les activités bancaires contribuent pour près de 4 % au PIB.

L'assurance française se situe au quatrième rang mondial avec un chiffre d'affaires dépassant les 160 milliards d'euros en 2002. Le secteur de l'assurance compte près de 600 entreprises françaises et emploie 146 000 personnes.

Le tourisme

La France est une des destinations favorites des touristes. Premier pays récepteur dans le monde, la France a accueilli 68 millions de touristes en 2007 et plus de 14 millions ont transité par notre pays. La part du tourisme dans l'économie française s'établissait à 6,3 % en 2006 (2,9 % pour l'agriculture). Le secteur emploie près d'un million d'actifs (2006), mais près de 2 millions si l'on prend en compte l'ensemble des emplois directs, indirects et induits liés à l'activité touristique. On compte environ 196 000 entreprises, dont 108 000 restaurants, 44 000 cafés, 40 000 hôtels et autres hébergements collectifs et 4 300 agences de voyage.

Parmi les sites culturels les plus visités en 2006, on trouve la cathédrale Notre-Dame de Paris (13,5 millions de visiteurs), la Tour Eiffel (7 millions), le Centre Georges-Pompidou (6,6 millions), le musée du Louvre (8,3 millions), la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre (10,5 millions) et Notre-Dame de Lourdes (4,7 millions). Dans le secteur des parcs de loisir, EuroDisney, avec 12,8 millions d'entrées, arrive nettement en tête.

Les transports

La France bénéficie en ce domaine de l'un des réseaux les plus denses et les plus performants du monde, avec 146 km de route et 6,2 km de voies ferrées pour 100 km². Les réseaux intérieurs et internationaux sont centrés sur Paris, renforçant ainsi le poids de la capitale dans l'organisation du territoire. Longtemps construits dans une perspective d'intégration nationale, les réseaux sont désormais conçus en fonction de l'espace européen².

Un exemple : la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

Le concept de ville nouvelle avait pour objectif de créer des villes moins imposantes et plus vertes, constituées de petites unités urbaines séparées les unes des autres par des champs, des espaces verts, des plans d'eau. Construites à proximité d'une métropole pour éviter son étalement, elles devaient aussi devenir des bassins d'emploi.

L'idée principale est donc d'attirer une population sur des espaces peu urbanisés en offrant logements, emplois et services nécessaires à la vie quotidienne tout en préservant un environnement agréable.

2. Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Marne-la-Vallée, ville nouvelle située à 13 km à l'est de Paris, s'est développée le long du RER A et de l'autoroute A4. De forme très allongée d'ouest en est, elle est divisée en quatre secteurs : Porte de Paris, Val-Maubuée, Val de Bussy et Val d'Europe. Elle comporte 26 communes (voir carte, ci-contre).

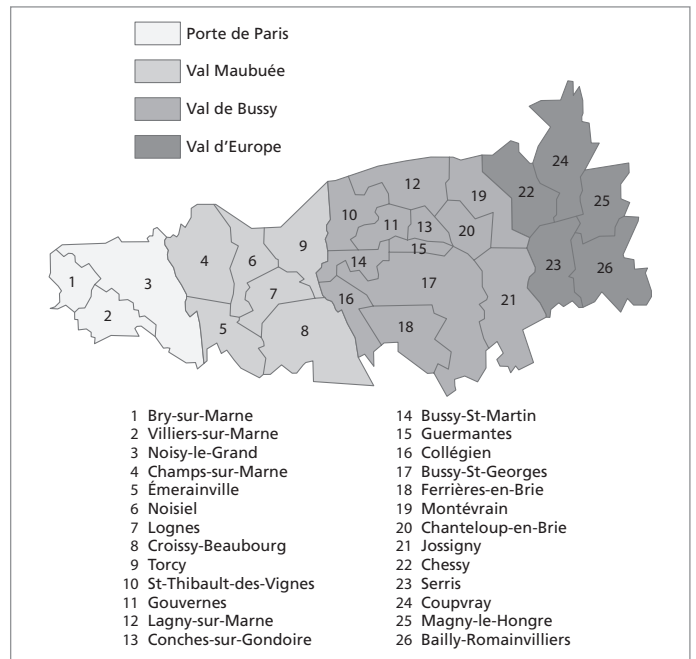
Au moment de la conception de cette ville nouvelle, l'État a créé deux établissements publics d'aménagement. Le premier, EPAMARNE, intervient sur un périmètre de 12 000 hectares, couvrant les 21 communes des trois premiers secteurs. Le second, EPAFRANCE, intervient sur les 3 200 hectares du quatrième secteur. Il a été créé en 1987 pour répondre à la situation particulière née du projet de la société EuroDisney : parcs d'attraction, hôtellerie (18 200 chambres), mais aussi centre commercial et activités financières (750 000 m²), bureaux (700 000 m²), logements du Val d'Europe, qui constituait un partenaire exceptionnel pour l'aménageur public.

La position géographique centrale de la France en fait l'un des pivots de l'Europe marchande, et le secteur Val d'Europe avec le parc de loisirs EuroDisney est construit aussi en raison de cette position idéale pour les échanges commerciaux. À quelques kilomètres de Paris, les pouvoirs publics et la Walt Disney Company se sont associés pour créer un nouveau centre tertiaire : Val d'Europe. La multinationale américaine assume en totalité la responsabilité du financement et de la gestion des programmes privés. L'État français conserve l'entière responsabilité de l'insertion du projet dans la ville nouvelle, des procédures et des investissements publics.

« Après une première phase principalement consacrée à la création du premier parc à thème d'Europe (Disneyland Paris) et une deuxième phase en cours comportant le lancement du centre urbain du Val d'Europe et un deuxième parc à thème, la société EuroDisney a saisi les pouvoirs publics d'une proposition de troisième phase à développer sur la période 2002/2008. Le programme devra respecter quelques grands principes : maintien de l'équilibre des développements touristiques et urbains, mixité sociale dans les programmes de logements, présence d'équipements publics structurants en matière éducative et culturelle (deuxième pôle de l'Université de Marne-la-Vallée notamment). Il s'agit donc de tirer parti de la dynamique internationale de ce secteur en confortant Paris dans son rôle de capitale mondiale du tourisme, tout en poursuivant une dynamique urbaine équilibrée entre habitat, activités et équipements de grande échelle.³ »

Val d'Europe : un centre tertiaire

Avec ces deux phases de développement, le paysage local s'est transformé. Les petits villages briards sont devenus des villes au sein desquelles Disney a imposé une absolue nécessité de cohérence. L'organisation architecturale de ces villes a pour but d'accompagner les riverains jusqu'au centre commercial du quartier de la gare, un espace de 98 000 m², fréquenté par une moyenne de 40 000 personnes par jour et de 100 000 personnes le week-end. Le centre a réalisé un chiffre d'affaires de 440 millions d'euros en 2003. Lorsqu'on arrive à son extrémité, on débouche sur la « Vallée Shopping Village », un ensemble de 77 magasins haut de gamme traversés par une rue piétonne digne d'un décor de cinéma, elle-même enserrée par deux immenses grilles métalliques⁴. Le parc EuroDisney, quant à lui, couvre 1 943 hectares et comprend deux parcs à thème, 14 hôtels, 69 restaurants, 54 boutiques, des cinémas, un golf de 27 trous et deux centres de congrès.



La ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

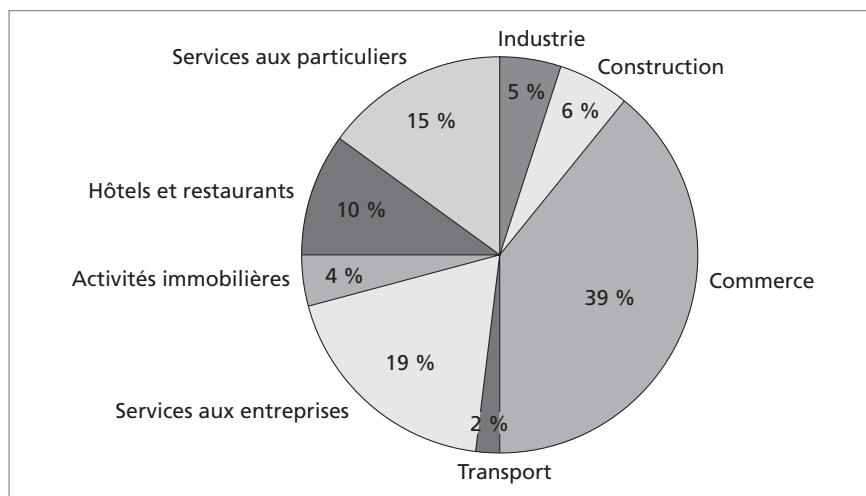
3. <http://www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr/base/presq/index.html>

4. H. Belmessous, *Le Val d'Europe, chantier d'une ville hors normes*, La République des idées, novembre 2004.

Le commerce et le parc de loisirs ne sont pas la seule source de revenus de Disney à Val d'Europe. Pour éviter que le quatrième secteur ne devienne à terme une ville-dortoir, la compagnie Disney a créé un parc d'entreprises, l'« Arlington Business Park Paris Val d'Europe », dédié aux activités tertiaires. Il vise notamment les entreprises travaillant dans le secteur des nouvelles technologies.

Chaque commune du Val d'Europe s'est ainsi dotée d'un parc d'activités. Les villes espèrent attirer des entreprises et faire de Val d'Europe le troisième pôle tertiaire d'Île-de-France, grâce à la qualité de l'environnement, les prestations, la fréquence des liaisons TGV (18 TGV par jour vers l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, 67 trains par jour, passage du TGV Est, de Thalys et Eurostar), la proximité des autoroutes et des aéroports internationaux de Roissy et Orly (24 navettes par jour avec Orly et 38 navettes par jour avec Roissy). Ce développement est aussi rendu possible par des loyers moindres et des impôts plus faibles qu'à La Défense ou dans Paris *intra-muros*.

Déjà une enquête de l'INSEE de 1997⁵ indiquait que, parmi les critères de localisation des entreprises dans les villes nouvelles, la desserte autoroutière, les prix immobiliers étaient les deux critères prioritaires, suivis par l'existence de parkings, et les voies d'accès pour les clients. Les entreprises implantées à Marne-la-Vallée sont les plus satisfaites des transports, avec un taux de satisfaction supérieur à la moyenne dans le domaine des transports en commun. Les villes nouvelles semblent répondre aux besoins des entreprises, notamment en ce qui concerne les entreprises à haute valeur ajoutée (informatique, haute technologie...). Les entreprises du secteur informatique sont les plus satisfaites de la présence d'écoles d'ingénieurs et d'universités dans les villes nouvelles, tout particulièrement à Évry et dans la « Cité Descartes » à Marne-la-Vallée (Champs-sur-Marne).



Les entreprises de Val d'Europe⁶.

Dans cette étude, le cadre de vie n'est pas un atout majeur pour les entreprises alors que le SAN (Syndicat d'agglomération nouvelle) du Val d'Europe le met en avant sur son site Internet : « Une simple visite suffit pour s'en convaincre : le Val d'Europe se démarque d'emblée par la qualité de ses aménagements qui répondent à des objectifs de qualité de vie, de respect de l'environnement et de développement durable. Le Val d'Europe est ainsi un lieu de vie et de travail confortable et valorisant pour les entreprises et où leurs salariés pourraient, avec raison et bonheur, élire domicile.⁷ »

Val d'Europe est donc bien un centre tertiaire qui regroupe des activités de loisirs, de commerce, de services aux entreprises et aux particuliers, tels que nous les avons définis.

5. *Regards*, n° 35, Insee, Île-de-France, mars 1997.

6. Source : SAN du Val d'Europe.

7. Source : http://www.valeurope-san.fr/info/FR/Un_cadre_de_vie_de_qualite/030103

Compétences disciplinaires

- Comprendre la définition de « secteur tertiaire ».
- Comprendre l'organisation d'un centre tertiaire.
- Construire une carte avec sa légende organisée.

Compétences méthodologiques

- Mettre en relation des cartes.
- Effectuer des recherches sur une carte.
- Lire un tableau.
- Localiser sur une carte.
- Comprendre des textes et des documents variés.
- Comprendre des schémas.

Problématique

Qu'est-ce qu'un centre tertiaire ?

Matériel

- doc. 1 Une carte : Les villes nouvelles en Île-de-France.
- doc. 2 Un texte : « La création des villes nouvelles », suivi d'un questionnaire.
- doc. 3 Un tableau : Répartition des actifs par secteur d'activité économique.
- doc. 4 Un dossier sur Marne-la-Vallée.
- doc. 5 Un schéma illustré : Les activités économiques du Val d'Europe.
- doc. 6 Un fond de carte à compléter.

Lexique

Secteur tertiaire, services, ville nouvelle.

Durée de la séance : 1 h.

Étape 1*Des villes nouvelles***Matériel**

- La carte des villes nouvelles en Île-de-France (doc. 1, cahier couleur p. 22).
- Le texte suivi du questionnaire (doc. 2 à photocopier).

Organisation de la classe

Travail individuel puis collectif.

L'enseignant demande aux élèves d'observer la carte et leur distribue le document 2. Les élèves répondent individuellement aux questions.

Réponses attendues

1. Les villes nouvelles sont nées au milieu des années 1960.
2. Pour organiser la croissance des grandes agglomérations et stopper le développement incontrôlé de l'urbanisation. Il s'agissait aussi d'équilibrer le territoire.
3. Un million.
4. Cinq.
5. Trois sont situées à l'est et deux à l'ouest, à environ 30 km.
6. Elles sont bien desservies par les transports.
7. On a accès à l'emploi, l'éducation, la culture, l'administration, les équipements.

Notion à communiquer aux élèves

À partir de 1960, 9 villes en France ont été créées pour organiser la croissance démographique et l'occupation du territoire. La réussite de ce projet tient à l'organisation du réseau de transport. Elles regroupent des activités administratives, commerciales ou de loisirs. ■

Étape 2*Les secteurs d'activité économique***Matériel**

- La carte des villes nouvelles en Île-de-France (doc. 1, cahier couleur p. 22).
- Le texte sur la création des villes nouvelles (doc. 2).
- Le tableau sur la répartition des actifs par secteur d'activité économique (doc. 3 à photocopier).

Organisation de la classe

Travail collectif.

L'objectif de cette étape est de faire comprendre la notion de secteur tertiaire aux élèves. L'enseignant distribue le tableau et pose les questions suivantes :

- ▶ Quels sont les grands secteurs d'activité économique en France ? *L'agriculture, l'industrie, la construction, le tertiaire.*
- ▶ Quelles activités trouve-t-on dans le secteur tertiaire ? *Commerce et réparations, transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale, administrations.*
- ▶ Pouvez-vous citer des exemples de métiers liés à ces activités ?

Toutes les réponses des élèves correspondant au secteur tertiaire sont recevables ; elles sont notées au tableau.

- ▶ D'après le texte du document 2, quelles sont les fonctions des villes nouvelles liées au secteur tertiaire ? *Emploi, éducation, administration, culture.*

Pour la mise en commun, l'enseignant fait établir oralement une définition du secteur tertiaire qui sera reprise dans la trace écrite.

L'enseignant écrit ensuite au tableau dans trois colonnes : les services de base, les services spécialisés, les services rares et demande aux élèves de placer dans ces colonnes des métiers ou des secteurs d'activité (pour le corrigé, voir la rubrique « Notion de communiquer aux élèves »).

Notion à communiquer aux élèves

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Le secteur des services se divise en plusieurs catégories : les services de base que l'on trouve dans tous les villages (boulangerie, école...), les services spécialisés que l'on trouve dans les villes de taille moyenne (collège, clinique...), les services rares que l'on trouve dans les grandes métropoles (tribunaux, universités, opéras...). ■

Problématique soumise par l'enseignant :

- ▶ La ville de Marne-la-Vallée correspond-elle à cette définition des villes nouvelles ?
- ▶ La ville nouvelle de Marne-la-Vallée est-elle un centre tertiaire ?

Étape 3

Rechercher des informations sur Marne-la-Vallée

Matériel

- Le dossier sur Marne-la-Vallée (doc. 4 à photocopier).
- Les cahiers de brouillon.

Organisation de la classe

Travail par groupes de quatre élèves puis collectif.

Les élèves travaillent en groupes et répondent aux questions suivantes sur leur cahier de brouillon, à l'aide des documents.

- ▶ Comment est orientée la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ? *Orientation Ouest/Est.*
- ▶ Quels sont les deux grands axes de communication qui suivent cette orientation ? *L'autoroute A4 et le RER A, auxquels on peut ajouter la Marne.*
- ▶ Quels autres axes de communication traversent la ville ? *La ligne de TGV et des routes nationales.*
- ▶ De combien de communes se compose cette ville nouvelle ? *26 communes.*
- ▶ Combien de zones d'activités trouve-t-on à Marne-la-Vallée ? *54 parcs d'activités et centres tertiaires.*
- ▶ Combien de communes trouve-t-on à Val d'Europe ? *5 communes.*

- ▶ En quoi la situation géographique permet-elle le développement des entreprises ? *Val d'Europe est au cœur d'un réseau de communication performant permettant une desserte nationale et internationale.*

Notion à communiquer aux élèves

La ville de Marne-la-Vallée est construite à l'est de Paris le long de deux axes de transport majeurs (une autoroute et une voie ferrée), et se trouve à proximité des deux aéroports internationaux d'Île-de-France. La présence de lignes TGV et de routes facilite l'installation d'entreprises du secteur tertiaire dans les parcs d'activités. ■

Étape 4

Étudier la carte économique du Val d'Europe

Matériel

- Le schéma illustré : Les activités économiques du Val d'Europe (doc. 5, cahier couleur p. 23)
- Les cahiers de brouillon.

Organisation de la classe

Travail par groupes de quatre élèves puis collectif.

L'enseignant demande aux élèves, toujours regroupés par quatre, de relever sur le schéma les éléments en lien avec le secteur tertiaire et d'en faire une liste. Il leur précise que ces éléments leur seront utiles pour réaliser leur propre carte économique du Val d'Europe.

Durée de la recherche : 10 minutes.

Lors de la mise en commun, l'enseignant liste les différents éléments au tableau.

Réponses attendues

Ligne TGV et gare
Ligne RER et gares
Autoroute
Golf
Commerces
Bureaux
Hôtels
Université
Centre commercial
Parc de loisirs
Parc d'activités

Notion à communiquer aux élèves

Val d'Europe est située le long de grands axes de communication et regroupe des activités d'enseignement, administratives, commerciales, culturelles ou de loisirs. ■